

Revoir Clair à Marsac-sur-l'Isle

Chères Voisines, Chers Voisins,

Comment savoir si la Commune a les moyens de ses projets d'investissements ? D'abord habitants et élus doivent définir ensemble les objectifs. Ensuite, ne pas se contenter des budgets réglementaires aussi « équilibrés » qu'illusoire. Ce 5^{ème} tract est donc consacré au sens des priorités, à la chasse aux illusions et aux véritables calculs financiers. Bonne lecture ! Pour l'équipe, Jean-Bernard Bisson

INVESTISSEMENTS – Quelles priorités ?

Vue théorique



1 - CHAUSSÉES à VOIE CENTRALE BANALISÉE (CVCB)

Les CVCB route de l'Evêque et à la Bouzonnie créent des risques de faces-à-faces entre véhicules dans les virages et en haut des côtes, et donnent aux cyclistes incités à s'y aventurer, la mission de faire ralentir les véhicules à moteur...

524300 € Hors Taxes est le coût prévisionnel de travaux spécifiquement CVCB sur la route des Brandes entre la rue du 1^{er} Mai et la route de Payenché, et sur la partie basse de cette route avec ses virages (photo >>).

Pourquoi Mme Marie-Laure Faure, qui se dit soucieuse de sécurité, a-t-elle voté la [Délibération 2024/118](#) pour demander une subvention pour cette 3^{ème} CVCB encore plus dangereuse ?

Proposition

Abandonner la lubie des CVCB et construire des trottoirs, des abribus et des pistes cyclables.

Vue réelle



2 - Le PROJET du CENTRE BOURG à 9 232 200 € [Délibération 2025-43](#)

Au centre nous avons le magnifique Parc des Bernardoux. Pourquoi casser la perspective en replaçant la pharmacie au ras de la D6089 (« commerce » dans le rond 5) ? **Aujourd'hui il est facile de se garer et de circuler entre le Diapason et le rond-point de Nautours (station lavage). Dans ce projet les stationnements sont étriés, voire en impasse avec attente depuis la route de Bordeaux que des véhicules sortent de leur place (rond 1). Et il y a suppression de la sortie au rond-point de Nautours. Rebuter les automobilistes c'est tuer les commerces.** Source : [Présentation du 18 février 2025](#)



Proposition

Au lieu de rechercher le spectaculaire, facilitons la vie des commerçants, clients, professionnels de santé, patients, visiteurs et autres acteurs implantés dans ce quartier et sécurisons les piétons.

Par exemple :

Un trottoir débute au rond-point de Nautours (au fond sur la photo de gauche). Mais un peu après le pont sur la voie ferrée, en direction du rond-point suivant (où commence la route de l'Evêque), il devient étroit et disparaît (photo de droite). **Ce prolongement du trottoir aurait dû être élargi depuis longtemps.**



Revoir Clair à Marsac-sur-l'Isle

3 - RÉNOVATION du COMPLEXE SPORTIF à 2 454 024 € HT [Délibération 2025-47](#)

Légende :

-  Voie douce de desserte de la plaine des sports et de l'espace de rencontre
-  Cheminement piéton
-  Voie logistique et de secours
-  Voie verte



Une voie verte longe le complexe sportif Jean et Renée Septembre par l'extérieur.

Alors pourquoi une **option à 576 059 € HT** pour ajouter une voie douce « visant à renforcer la lisibilité » du site et quelques aménagements extérieurs, sans satisfaire certains besoins des Associations ou des Sections de l'Amicale Laïque de Marsac ?

Source du plan : [Délibération 2024/95](#)

Proposition

Garder le sens des priorités

La MAIRIE VA CHANGER d'ATTITUDE

Version Marsac Infos de janvier 2025 p. 13 :



La Municipalité, au-delà des réunions de quartier qui se dérouleront lors du 2^e trimestre, tient à faire connaître aux marsacais, ses projets et leur état d'avancement.

RÉUNION PUBLIQUE

→ le 18 mars à 18h30
à la Maison du Temps Libre
pour vous présenter « l'ensemble des actions déjà réalisées ou à mettre en œuvre pour continuer à rendre la Commune plus attractive et plus dynamique ».

Réservez dès maintenant cette date.

Le ton est impératif :

« *tient à faire connaître* »,

« *à mettre en œuvre* ».

Il ne s'agit pas de discuter.

A cause de ce manque de concertation, le Maire sortant vient de subitement s'apercevoir qu'une couverture pour la Pétanque manque dans son projet déjà voté du complexe sportif.

Version *Revoir Clair à Marsac-sur-l'Isle*

Les Marsacais sont invités à travailler avec leurs Elus et les Agents de la Mairie à la rédaction des dossiers, techniques et financiers, en Commission Mixte ([Tract 1](#)) pour, par exemple :

- **Sécuriser les piétons** le long et en traversée de la D6089 ; au-delà du pont sur la voie ferrée en direction du rond-point proche de l'Isle ; sur le bas de la route de Payenché et route de Beaulieu ; etc.
- Créer des **abribus** (devant la Poste etc.)
- Mieux utiliser le **Parc des Bernardoux**, pour les écoliers et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.
- Améliorer les **locaux scolaires et l'ALSH**.
- Améliorer le **complexe sportif**.
- Préparer l'**accès à une passerelle d'intérêt supra-communal sur l'Isle au Chambon**.



Revoir Clair à Marsac-sur-l'Isle

FINANCE - DÉBARRASSONS-NOUS des ILLUSIONS des BUDGETS dits « ÉQUILIBRÉS »

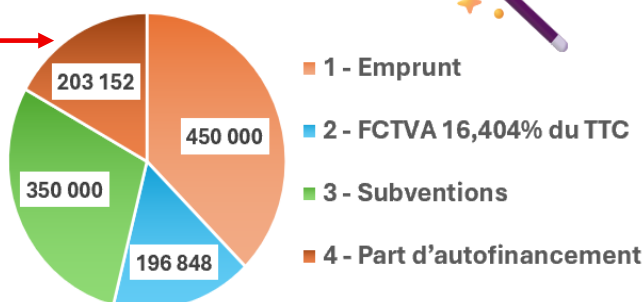
En réunion publique, le 18 février 2025, Jean-Bernard Bisson a souligné l'absence d'un plan financier global pour les investissements. Le Maire a répondu que :

- la récupération de la TVA sur les investissements est une recette, mais il avait parlé de 10 M € de dépenses Hors Taxes pour le Centre Bourg : cela revenait à dire récupérer la TVA sans l'avoir payée.
- une banque pouvait nous prêter 10 Millions € « dès demain » : c'est la 1ère illusion ci-dessous.

PRESENTATION **ILLUSOIRE** TRADITIONNELLE d'un budget "équilibré" pour un investissement :

- Dépenses 1 200 000 € TTC

- Recettes 1 200 000 € ci-dessous :



ILLUSION 1 : omission des remboursements d'emprunt et des intérêts à payer.

ILLUSION 2 : le Fonds de Compensation FCTVA rembourse la TVA sur investissements en fin d'année suivante des factures. Avec quoi les payer d'ici là ?

ILLUSION 3 : les subventions sont perçues surtout après paiement des factures. Avec quoi les payer ?

ILLUSION 4 : l'autofinancement (écart entre recettes et dépenses de Fonctionnement) sera-t-il suffisant pour aussi rembourser l'emprunt (illusion 1) et pour « équilibrer » tous les autres investissements ?

ILLUSION 5 : pas de dépenses après mise en service de l'investissement.

Dans les urnes, le choix sera entre les illusions traditionnelles ou le réalisme financier :

ILLUSOIRE	REALISTE	Négatif signifie à décaisser " " = En milliers €. An 1 An 2 An 3 An 4 Etc. An 14 An 15
450 000 €	450 000 €	Emprunt sur 15 ans _ capital encaissé 450. Etc.
-1 200 000 €	-1 200 000 €	Factures TTC pour l'investissement présenté -720. -480. Etc.
196 848 €	196 848 €	FCTVA 16,404% du TTC (décalé d'un an) 118. 79. Etc.
350 000 €	350 000 €	Subventions (encaissements étalés) 175. 105. 70. Etc.
Omission	-110 476 €	Intérêts d'emprunt à 3% -13. -12. -12. -11. Etc. -2. -1.
Omission	-450 000 €	Capital remboursé en 4 trimestres par an -24. -25. -26. -26. Etc. -36. -37.
Omission	-65 000 €	Hypothèse Frais de Fonctionnement après mis en service -5. -5. Etc. -5. -5.
Omission	-39 000 €	Hypothèse Eléments à renouveler (FCTVA déduit) -3. -3. Etc. -3. -3.
Autofinancement à décaisser		Total Net à décaisser ou encaisser par an -132. -294. 103. -45. Etc. -45. -45.
-203 152 €	-867 628 €	Total Net à décaisser en années cumulées -132. -427. -323. -369. Etc. -822. -868.
		Capital d'emprunt restant dû à fin d'année 426. 401. 375. 349. Etc. 37. 0.

Dans les « perspectives budgétaires 2026 » présentées le 3 février dernier par le Maire sortant, se trouve une diapositive indiquant qu'il reste à réaliser, en 2026, 25 000 € et 75 000 € de dépenses déjà prévues en 2025 pour le centre bourg et le complexe sportif.

Mais on ne trouve aucune diapositive détaillant les millions d'euros pour les projets annoncés dans les délibérations référencées ci-dessus, ni pour 2026 ni pour les années suivantes.

Il est vrai, nous venons de le démontrer, que ces projets votés sont à revoir de près entre Marsacois.





Revoir Clair à Marsac-sur-l'Isle

ATTRIBUTIONS de COMPENSATION

Il est important de savoir que, comme toute Intercommunalité, le Grand Périgueux (GP) perçoit, à la place des Communes, les impôts locaux sur les entreprises. Et le GP verse des Attributions de Compensation aux Communes (selon des modalités trop longues à expliquer ici).

En 2025, notre Commune a reçu du GP 1 284 908 € en Attribution de Compensation (montant présenté au dernier Conseil municipal).

Nos finances dépendent donc fortement du GP.

Or le GP a ses propres difficultés.

Par exemple : interrogé sur la capacité du GP à rembourser les emprunts, le Président du GP a répondu : « **C'est la cote d'alerte** » ([Voir PV page 2 du Conseil Communautaire du 8 février 2024](#)).

Autre exemple : la [Délibération DD2024 122](#) mentionne une baisse de 830 000 € en TVA reversée par l'Etat.

Donc le niveau des Attributions de Compensation versées par le GP ne peut être garanti, ce qui est à prendre en compte dans les projections d'Epargne Brute et les décisions d'investissements.

ÉPARGNE BRUTE NOUVELLE GÉNÉRÉE par AN

Dans le jargon réglementaire, le « **résultat de fonctionnement de l'année** » (aussi appelé « **Epargne Brute** »), n'est PAS le résultat généré par l'année, quand il contient un report de l'année précédente. **Pour y voir clair, il faut projeter l'Epargne Brute nouvelle générée par an, donc sans report.**

Le Maire sortant n'a pas publié les comptes détaillés qui ont été votés. Mais l'observation des **Délibérations d'« affectation des résultats du Compte Administratif de la Commune »** (hors comptabilités annexes du CCAS, des locaux loués, du lotissement de Beaulieu) montre ceci :

	Source / Liens Internet	Epargne Brute dite « résultat » du Fonctionnement	Affectation à l'Investissement	Report en Fonctionnement	Epargne Brute nouvelle générée par l'année
2023	Délibération 2024/24	914 385,19	600 000,00	314 385,19	—
2024	Délibération 2025/19	783 211,97	483 211,97	300 000,00	468 826,78
2025	Non encore voté	« Résultat » 2025 non encore voté	Non encore votés		Il faudra déduire du « résultat » le report de 300 000

PROPOSITIONS

- Pour éviter les illusions des budgets dits « équilibrés », la Mairie publiera des tableaux de projections pluriannuelles de trésorerie, avec les flux chiffrés de chaque projet d'investissement en cours ou futur. Bien sûr, nous ne paierons pas des prestataires pour faire les calculs à notre place.
- Les Marsacois pourront donc évaluer les obligations, options, priorités, hypothèses et scénarios (y compris sur la situation des partenaires financiers de la Commune) et vraiment participer aux études et aux décisions.

INVITATIONS - REUNIONS PUBLIQUES
Discutons ensemble à la Maison du Temps Libre
Vendredi 06 mars 2026 à partir de 20h
Mercredi 11 Mars 2026 à partir de 18h30

